

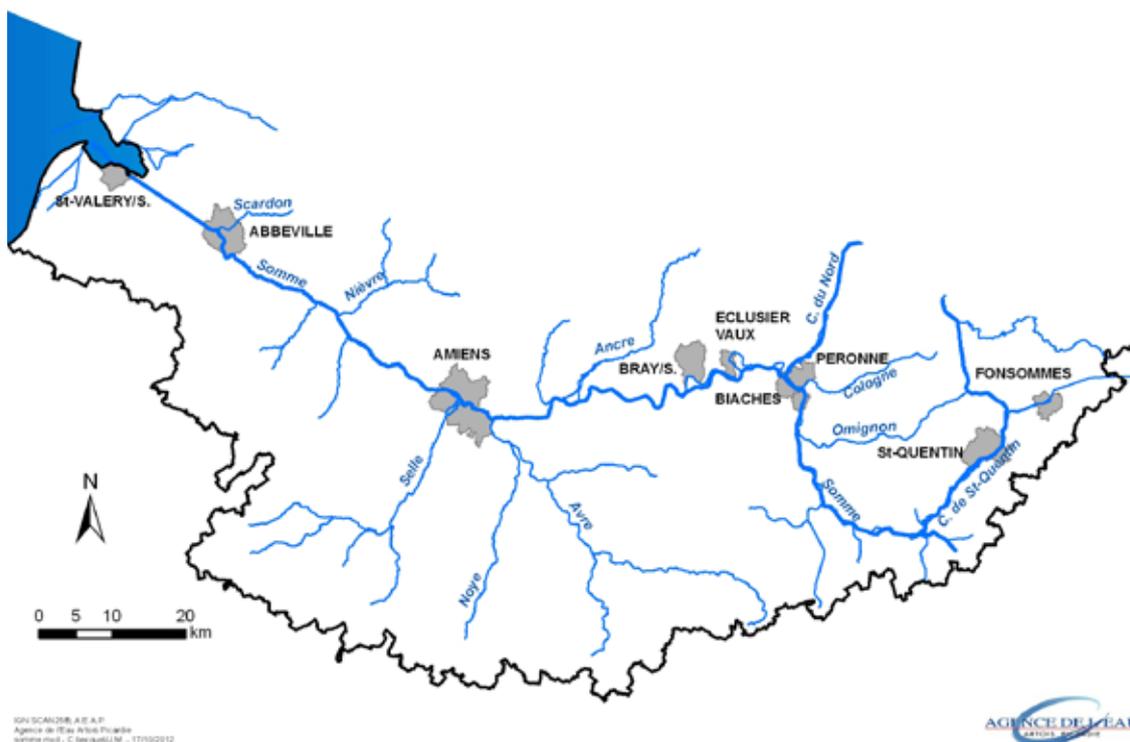
RECONSTRUCTION DE L'ANGUILLÈRE D'ÉCLUSIER-VAUX

SUIVI DE LA DÉVALAISON DES ANGUILLES ARGENTÉES
SUR LE FLEUVE SOMME



LA SOMME, UN FLEUVE MODIFIE POUR LA NAVIGATION

Longueur principale	245 km	Débit moyen (Eclusier-Vaux)	0,3 m ³ /s
Surface du bassin versant	6 550 km ²	Débit d'étiage (Eclusier Vaux)	0,05 m ³ /s
Source	Fonsommes	Pente moyenne	0,35 ‰
Statut juridique	Cours d'eau domanial ¹	Contexte piscicole	Eso-cyprinicole



Le fleuve Somme a un réseau hydrographique très remanié. La Somme naturelle correspond au cours originel de la rivière entre sa source à Fonsommes (Aisne) et la commune de Bray-sur-Somme. Entre Péronne et Bray sur Somme, ce tronçon est marqué par une succession d'étangs entrecoupée de chaussées barrages tels qu'à Eclusier-Vaux.



Source de la Somme à Fonsommes (Crédit photographique: AEAP)



Somme naturelle à Frise (Crédit photographique: AEAP)

¹ Dans la limite correspondant aux eaux coulant à plein bord pour les différentes composantes du fleuve Somme, fleuve navigable et canaux, bras de déchargement et de rivière « Vieille Somme ».

En aval de Bray-sur-Somme, le fleuve est en grande partie canalisé. Il persiste néanmoins en divers endroits, quelques bras de rivière naturelle en connexion avec le canal. La plupart de ces annexes constitue des bras de décharge pour les biefs du canal.

Le canal de la Somme, artificiel, créé au 19ème siècle, longe la vallée en rive gauche de Sormont à l'écluse de Froissy (commune de Bray-sur-Somme). Il assure la liaison entre le canal du Nord et l'aval de la vallée de la Somme.



Canal de la Somme sur la commune de Frise
(Crédit photographique: AEAP)



Canal maritime à Petit Port (Crédit photographique: AEAP)

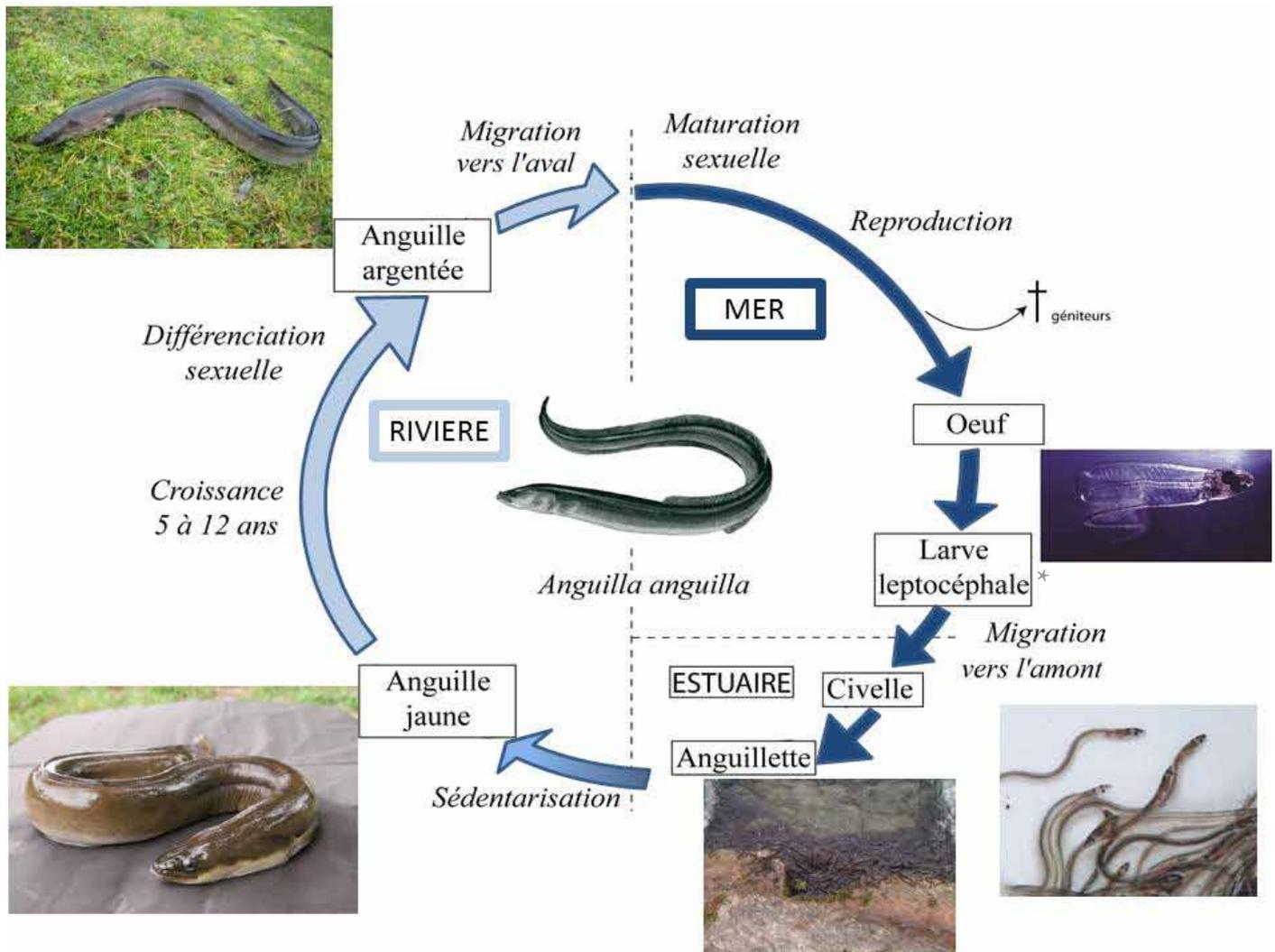
Entre Froissy, confluence entre la Somme rivière et le canal de la Somme, et Abbeville, le tracé originel du fleuve a été chenalisé et endigué pour les besoins de la navigation. Cette portion du linéaire est ponctuée de 13 écluses et de tronçons naturels de rivière assurant la fonction de bras de décharge. Ces bras adjacents aux différents ouvrages de canalisation permettent le transit du débit du fleuve. La Somme canalisée est bordée de contre-fossés. De nombreux plans d'eau situés dans le lit majeur sont plus ou moins en continuité hydraulique avec la Somme. Pour certains, ces plans d'eau aux formes régulières appelées entailles, particulièrement présents en aval d'Amiens, résultent de l'extraction de la tourbe.

En aval d'Abbeville, le fleuve présente un lit mineur unique constitué par le canal maritime. Les écoulements transitant dans l'estuaire de la Somme sont régulés au moyen de l'écluse de Saint-Valery-sur-Somme. Celle-ci est composée d'un double barrage disposé de part et d'autre d'un bassin à marée.

POURQUOI ASSURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET LA CIRCULATION DES ANGUILLES ?

LES EXIGENCES BIOLOGIQUES DES ANGUILLES

Les anguilles accomplissent leur cycle de vie en rivière et en mer. Elles se développent dans les cours d'eau et effectuent à l'âge adulte une migration de plusieurs milliers de kilomètres pour se reproduire dans la mer des Sargasses, dans l'Atlantique nord. Les larves d'anguilles, portées par les courants marins, font le trajet inverse pour coloniser ensuite les cours d'eau européens.



Crédits photographiques : LOGRAMI, FDAAPPMA80, SM Sage de la Canche, L. Madelon FNPF

Le stock d'alevins d'anguille européenne a chuté de plus de 90% depuis les années 1980.

Plusieurs causes sont identifiées : parasitisme, pêche, prédation naturelle, altération des habitats, pollutions dont les PCB...

Les ouvrages contribuent de manière importante à la chute des effectifs d'anguilles. Ils empêchent d'une part la remontée des civelles et anguillettes de l'estuaire vers l'amont des bassins versants.

D'autre part, ils entraînent des blocages des géniteurs lors de leur descente vers la mer, voire des mortalités générées par le passage dans les turbines des ouvrages hydro-électriques.

* *Leptocéphale* : on donne ce nom aux larves de poissons de l'ordre des anguilliformes. Il s'agit d'un organisme avec une tête plate.



(extrait : plaquette Anguille européenne, une espèce patrimoniale menacée, FDAAPPMA80)



Blocage des anguillettes en migration dans le fleuve Somme au droit de l'ouvrage des Béquerelles dans Amiens
(Crédits photographiques : D. Dhennin, Département de la Somme)

LA RÉGLEMENTATION

En application du règlement européen sur l'anguille, la France a mis en place un Plan de Gestion de l'Anguille, qui comprend diverses mesures, notamment :

- des mesures sur la réduction des facteurs de mortalité à tous les stades de développement, avec la réduction des prélèvements par pêche,
- des mesures de repeuplement, avec des actions conduites sur l'Hallue en 2011, sur la Nièvre en 2012, affluent du fleuve Somme,
- la restauration des habitats et plus particulièrement de la continuité écologique. Pour ces mesures « ouvrages », le Conservatoire des espaces naturels de Picardie, Conseil général de la Somme ont aménagé des dispositifs spécifiques permettant l'accès des civelles de l'estuaire à Saint-Valery-sur-Somme jusqu'à Amiens. Des travaux complémentaires s'engagent actuellement sur 3 autres ouvrages pour permettre la libre circulation des poissons migrateurs.
- la description et l'analyse de la situation actuelle de la population d'anguilles, avec un objectif d'un meilleur retour à la mer des géniteurs. Bien gérer la population d'anguilles nécessite en effet de bien la connaître, notamment sur le fleuve Somme retenu au niveau national comme bassin hydrographique concerné par cette mesure de suivi de la population d'anguilles.

LE SUIVI DES ANGUILLES DU FLEUVE SOMME



Bloquées par un obstacle mais attirées par un débit artificiel créé dans la rampe, les anguillettes remontent dans le piège pour être relâchées après l'écluse.
(Crédit photographique: FDAAPPMA 80)



Passé-piège pour le suivi des anguillettes sur la commune d'Abbeville
(Crédit photographique: AEAP)

Ce suivi de la population d'anguilles est conduit par la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Somme, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois – Picardie et le Conseil Général sur tous les stades de développement :

- 1) La passe-piège départemental d'Abbeville permet le suivi des jeunes anguilles qui remontent,
- 2) Les pêches électriques réalisées sur le bassin versant du fleuve avec l'appui de l'AMEVA permettent de connaître le stock d'anguilles jaunes en place,
- 3) Le projet de reconstruction de l'anguillère d'Eclusier-Vaux permettra d'évaluer le stock d'anguilles en amont de la Somme qui redescend vers la mer des Sargasses.

LES TRAVAUX

DÉTAIL DE L'OPÉRATION

Situé au cœur des étangs de la Haute-Somme, le domaine d'Eclusier-Vaux, propriété du Conseil général de la Somme, constitue une entité d'une quarantaine d'hectares de marais et d'étangs. Ceux-ci sont bordés au Sud par le canal et traversés par une chaussée barrage équipée de vannages et d'une ancienne anguillère, utilisée autrefois pour le piégeage des anguilles. Ce piège à anguilles est situé sur le débouché de deux passes d'évacuation du barrage.



Domaine d'Eclusier-Vaux
(Crédit photographique: CG80)



Chaussée barrage d'Eclusier-Vaux
(Crédit photographique: CG80)

Coût de l'opération : 232 049 €HT

Plan de financement :

Agence de l'Eau Artois Picardie : 185 639 €HT

Conseil Général de la Somme : 46 410 €HT

La gestion de ce domaine, situé au cœur de deux sites Natura 2000, nécessite de tenir compte de différents enjeux hydrauliques, naturels et patrimoniaux. Dans le cadre du Plan Somme, le Conseil général a décidé de reconstruire à l'identique, en chêne, l'anguillère d'Eclusier Vaux, qui fait partie du patrimoine local. Elle sera dorénavant utilisée pour le suivi scientifique de la population d'anguilles de la Somme.

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'eau des étangs est acheminée vers un plancher ajouré laissant passer l'eau et les poissons de petite taille. Les anguilles adultes sont alors dirigées vers une nasse immergée afin de les récupérer. Ensuite, elles sont comptées, mesurées, pesées puis relâchées.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- Démolition de la structure existante, mise en place de batardeaux pour mettre à sec l'emprise des travaux,
- Mise en place des pieux portant la structure,
- Assemblage de l'anguillère en bois sur site.



Construction du plancher
(Crédit photographique: AEAP)



Site avant travaux (crédit photographique : CG80)



Mise à sec et enlèvement des anciens pieux
(crédit photographique : CG80)

PERSPECTIVES

Le Département de la Somme prévoit de poursuivre les opérations de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du Fleuve Somme. Par ailleurs, des travaux de restauration des habitats aquatiques du fleuve Somme, vont s'engager en application du Plan de Gestion, dans le cadre d'un programme quinquennal (près de 7 millions d'euros prévus).

Sur le site d'Eclusier-Vaux, la reconstruction de l'anguillère s'inscrit dans un projet global de valorisation du domaine, Espace Naturel Sensible. En partenariat avec le Syndicat de la Vallée des Anguillères, l'ouvrage qui permet la gestion des niveaux d'eau de la chaussée barrage devrait être modernisé comme l'ensemble des ouvrages de la Haute-Somme, en conformité des objectifs du « Plan Somme », notamment de prévention des inondations. Une étude d'évaluation des incidences sur le site Natura 2000 dans le cadre de travaux sur les vannages est actuellement menée.

Le Département de la Somme a engagé un programme de travaux de valorisation des milieux humides remarquables de ce site depuis 2008, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie dans le cadre du Grand Projet Vallée de Somme. Par ailleurs, la gestion du site par le Conservatoire des espaces naturels de Picardie et l'ouverture au public s'inscrivent dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles.

Le site d'Eclusier-Vaux sera intégré au réseau des sites valorisés par la Fédération de pêche dans le cadre du Pôle Départemental d'Initiative Pêche Nature.

Les travaux de reconstruction de l'anguillère s'inscrivent donc dans ce projet départemental. En dehors de panneaux d'information sur site, un projet pédagogique est en cours avec la Maison Familiale et Rurale d'Eclusier-Vaux, pour l'utilisation de l'anguillère par les élèves, avec l'encadrement scientifique de la Fédération de Pêche de la Somme. Au niveau communal, une valorisation du site est assurée auprès du public, dans le cadre de la fête biennale de l'Anguille.

Le résultat du suivi des anguilles argentées réalisé à Eclusier-Vaux comme l'ensemble des opérations sur l'Anguille conduites dans la Somme feront l'objet d'une transmission à la Commission Européenne en 2015, en 2018 puis tous les 6 ans.